

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS820

AMENDEMENT

présenté par

M. David Magnier, M. Gabarron, Mme Blanc, Mme Ménaché, Mme Parmentier, Mme Roullaud,
Mme Loir, M. Fouquart, M. Dessigny, M. Tomatis, M. Chudeau, Mme Hamelet,
Mme Levavasseur, M. Lioret et Mme Rimbert

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
